

**Présidente : Dr Thérèse STAUB**

Service National des Maladies Infectieuses

**Vice-présidente : Dr Isabel de la FUENTE GARCIA**

Expert permanent en infectiologie pédiatrique

**Secrétaire : Dr Françoise BERTHET**

Direction de la Santé,

Directeur adjoint

**Membres :**

**Dr Armand BIVER**

Société Luxembourgeoise de  
Pédiatrie

**Dr Jean FABER**

Société Luxembourgeoise de  
Pneumologie

**Dr Carine FEDERSPIEL**

Société Médicale  
Luxembourgeoise de  
Géronto-Gériatrie

**Thibault FERRANDON**

Fédération Luxembourgeoise  
des Laboratoires d'Analyses  
Médicales

**Dr Véronique HEYMANS**

Association des Médecins-  
Dentistes

**Dr Silvana MASI**

Direction de la Santé,  
Division de la Médecine  
scolaire et de la santé des  
enfants et adolescents

**Dr Monique PERRIN**

Laboratoire National de  
Santé

**Dr Jean-Claude SCHMIT**

Direction de la Santé,  
Directeur

**Dr Jean-Paul SCHWARTZ**

Cercle des Médecins  
Généralistes

**Dr Nguyen TRUNG NGUYEN**

Laboratoire National de  
Santé

**Dr Anne VERGISON**

Direction de la Santé,  
Division de l'Inspection  
sanitaire

**Marcin WISNIEWSKI**

Direction de la Santé,  
Division de la Pharmacie et  
des médicaments

**Expert permanent :**

**Dr Vic ARENDT**

Service national des maladies  
infectieuses

**Isolement des personnes testées positives au SARS-CoV2  
Mise à jour des recommandations  
Mars 2022**

Le Conseil supérieur des maladies infectieuses recommande l'isolement de tout patient dont l'infection par SARS-CoV-2 est confirmée, selon les modalités suivantes :

- L'isolement suit les précautions standard + contact + respiratoire ;
- L'isolement est initié le plus tôt possible, dès les premiers symptômes, ou dès la suspicion de COVID-19, et au plus tard dès que le diagnostic de l'infection est posé ;
- L'isolement est poursuivi jusqu'à 48h après la disparition de la fièvre et de la toux.

La durée de l'isolement des personnes infectées par le SARS-CoV-2 est de 10 jours ; elle se calcule à partir du 1<sup>er</sup> jour des symptômes ou, en l'absence de symptômes, à partir de la date du prélèvement du 1<sup>er</sup> test antigénique rapide (TAR) ou PCR positif, ce jour étant compté comme J0.

La durée de l'isolement des personnes asymptomatiques peut prendre fin avant ce délai, à condition que 2 TAR réalisés à au moins 24h d'intervalle sont négatifs.

Il est recommandé de porter un masque pendant les 10 jours suivant le début de l'infection, symptomatique ou non.

**Situations particulières :**

Pour les personnes immunodéprimées (indépendamment de leur statut vaccinal) la durée recommandée de l'isolement est maintenue à 10 jours.

Pour les résidents des structures d'hébergement pour personnes âgées, la levée de l'isolement est conditionnelle à la réalisation de 2 tests TAR consécutifs à 24h d'intervalle, dont le résultat est négatif.

Pour les patients hospitalisés, la durée de l'isolement est maintenue à 10 jours, sauf si 2 TAR consécutifs à 24h d'intervalle à partir du 6<sup>ème</sup> jour sont négatifs chez un patient asymptomatique.

Pour les personnes symptomatiques dont l'isolement est prolongé au-delà des 10 jours, la durée maximale de l'isolement est de 3 semaines. La décision de levée de l'isolement est prise par le médecin traitant et ne repose pas sur la preuve de la négativation des tests à la recherche du SARS-CoV-2 et ne requiert donc pas de réaliser de tels tests.

Cette recommandation tient compte des nouvelles connaissances acquises, y compris dans un contexte épidémiologique dominé par le variant omicron, en matière de :

- Charge virale des personnes infectées
- Durée de contagiosité (*viral shedding*) par les personnes infectées
- Durée d'excrétion virale des personnes asymptomatiques ou paucisymptomatiques
- Charge virale et durée d'excrétion vaccinale chez les personnes immunodéprimées

En fonction de l'évolution des connaissances, ces recommandations sont susceptibles d'être modifiées.

*Cette recommandation a été préparée par le Dr Françoise Berthet ; elle a été discutée au Conseil supérieur des maladies infectieuses, le 15 mars 2022 et validée dans sa formulation actuelle le 21 mars 2022 ; elle remplace les versions précédentes des 14 juillet, 21 avril et 21 octobre 2020.*

## Références

CDC. What We Know About Quarantine and Isolation. Updated Jan. 4, 2022. [What We Know About Quarantine and Isolation | CDC](#)

ECDC. Guidance on ending the isolation period for people with COVID-19, third update, 28 January 2022. [Discharge and end-isolation criteria \(europa.eu\)](#)

RKI. Quarantäne- und Isolierungsdauern bei SARS-CoV-2-Expositionen und -Infektionen; entsprechend Beschluss der Ministerpräsidentenkonferenz vom 7. Januar 2022. [RKI - Coronavirus SARS-CoV-2 - Quarantäne- und Isolierungsdauern bei SARS-CoV-2-Expositionen und -Infektionen; entsprechend Beschluss der Ministerpräsidentenkonferenz vom 7. Januar 2022](#)

CDC. Ending Isolation and Precautions for People with COVID-19: Interim Guidance Updated Jan. 14, 2022. [Ending Isolation and Precautions for People with COVID-19: Interim Guidance \(cdc.gov\)](#)